



La CGT appelle à manifester le samedi 23 novembre contre les violences faites aux femmes

Depuis 2005, la CGT participe à la « *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes* », organisée sous l'égide de l'ONU. Cette année, la CGT appelle à participer aux initiatives dans les régions et à la manifestation qui aura lieu le samedi 23 novembre à 14 h 30 au départ de Montparnasse.

Les luttes syndicales et féministes ont permis l'adoption de nombreuses dispositions réglementaires et législatives. Cependant, les inégalités résistent, notamment du fait de l'enfermement des femmes et des hommes dans des identités hiérarchisées. Les femmes sont toujours rémunérées en moyenne 27 % de moins que les hommes. L'ampleur des violences sexistes et sexuelles faites aux femmes reste intolérable. Ces violences reposent sur l'idée que les femmes sont des objets au service des désirs des hommes, et s'appuient sur les stéréotypes sexués et sexistes, véhiculés notamment dans les publicités et les médias. Les chiffres connus sur les réalités des violences subies par les femmes, qu'il s'agisse de violences conjugales, d'agressions sexuelles, de viol ou encore de prostitution, attestent que nous sommes face à un phénomène social qui a des conséquences sur la société et sur la vie au travail.

La « journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes » a lieu en France, à quelques jours de l'examen par l'assemblée nationale d'un projet de loi sur la prostitution.

Pour la CGT, la prostitution est l'une des expressions les plus violentes de la domination masculine, et ne saurait être considérée, ni comme un métier, ni comme une « offre de service ». La CGT s'oppose à toute marchandisation des corps et des êtres humains, et appelle de ses vœux une politique publique de lutte contre le système prostitutionnel qui s'appuie sur quatre piliers :

- la lutte contre les réseaux de traite et de proxénétisme, à l'échelle nationale et internationale ;

- l'accompagnement des personnes prostituées. Cela passe par l'abolition du délit de racolage passif, par un accompagnement social et par l'accès aux droits sociaux pour les personnes prostituées (titre de séjour, accès à l'emploi, au logement...). Cela nécessite des moyens financiers et humains conséquents ;
- le renforcement de l'éducation à la sexualité et de la prévention ;
- la responsabilisation des clients.

La CGT apprécie favorablement la proposition de loi « renforçant la lutte contre le système prostitutionnel » qui s'inscrit dans le prolongement de ces principes.

Cependant, la CGT ne se contentera pas d'effet d'annonce, et attend que les moyens financiers et humains à la hauteur soient dégagés. Enfin, la prostitution, en France comme dans le reste du monde, se développe sur le terreau de la misère, de la privation des droits particulièrement chez les femmes immigrées. Il est donc nécessaire d'agir sur le volet économique et social, sur les politiques d'immigration de faire reculer la pauvreté, la précarité, la flexibilité et les inégalités entre les femmes et les hommes : agir pour sécuriser le travail.

Mobilisons nous pour démontrer que la violence n'est pas une fatalité dans la société, que construire une société égalitaire, non violente et non sexiste est possible dès à présent !

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 6 novembre 2013 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr